

PROCÉS-VERBAL DE RÉTROCESSION DU CENTRE EQUESTRE DE MONTIGNAC-CHARENTE

Entre :

La Communauté de communes Cœur de Charente, représentée par M. Christian CROIZARD, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 4 novembre 2021,

Et

La Commune de Montignac-Charente, représentée par M. James CHABAUTY, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 30 novembre 2021,

Préambule

Lors de sa séance du 04 novembre 2021, le Conseil communautaire a notamment retiré des équipements d'intérêt communautaire le « Centre équestre de Montignac-Charente » et a décidé de rétrocéder la gestion pleine et entière du site des Marchots à la commune de MONTIGNAC-CHARENTE.

Les conditions patrimoniales et financières de transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence de la communauté de communes avaient été définies dans une convention de mise à disposition des biens signée le 05 août 2002, complétée par un avenant signé le 05 mars 2003.

Il convient désormais de rétrocéder l'ensemble des biens à la commune de MONTIGNAC-CHARENTE conformément aux dispositions de l'article L. 5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette rétrocession se constate contradictoirement par le biais du présent procès-verbal visant à prévoir les modalités de rétrocession.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Caractéristiques des biens rétrocedés :

- ✓ Identité cadastrale : C 1459
- ✓ Superficie : 14 123 m²
- ✓ Adresse : 53, Avenue des Aveneaux - Les Marchots –
16 330 MONTIGNAC-CHARENTE
- ✓ Destination des biens au titre du cadastre : sols (1500 m²) et près (12 623 m²)
- ✓ Usage courant des biens : centre équestre

Descriptif sommaire des installations :

- ✓ 20 boxes à chevaux en bois. Chaque box possède des dimensions de 3 x 3 m. Une allée centrale sépare deux rangées de 10 boxes. **(282m²)**
- ✓ 1 carrière d'attelage non couverte avec éclairage.
- ✓ 2 bungalows :
 - 1 à usage de bureau/accueil **(35m²)**,
 - 1 regroupant sanitaires et douches, raccordés à l'assainissement collectif de la commune de Montignac-Charente **(26m²)**,le tout avec rampe d'accès pour handicapés.

Raccordements aux réseaux :

- ✓ Electricité : PDL n° 151 340 086 422 97
- ✓ Eau : PDL n° C10FA003414

Cf. l'état des lieux réalisé le 15 juillet 2021 par Maître Marquet, Huissier de justice à MANSLE.

ARTICLE 2 – Valeur comptable du bien et état de l'actif :

La rétrocession des biens est consentie à titre gratuit.

Le transfert des valeurs comptables de l'actif se fera par des écritures d'ordre budgétaire et n'aura alors aucun impact financier.

L'immeuble est inscrit à l'actif de la communauté de communes sous les n° d'inventaire suivants et pour la valeur comptable suivante au 04 novembre 2021 :

N° inventaire	Valeur comptable
20196302016200000	8 240 €
6302016200004	109 454,90 €
6302016200005	82 215,10 €
TOTAL	199 910 €

Autres précisions :

- Aucune subvention et aucun emprunt n'est en cours pour ces biens.
- Le site du centre équestre n'est plus exploité suite au départ prématuré le 15 juillet 2021 de la délégataire en place.

ARTICLE 3 – Date effective du transfert :

Les biens, objets du présent procès-verbal, sont liés jusqu'alors à l'exercice de la compétence « centre équestre de Montignac-Charente » qui n'est plus d'intérêt communautaire et qui ne sont donc plus nécessaires pour la Communauté de communes Cœur de Charente.

Ils sont restitués à la commune de MONTIGNAC-CHARENTE à compter du 15 décembre 2021.

La commune propriétaire retrouve l'ensemble de ses droits et obligations afférent à ces biens à cette date.

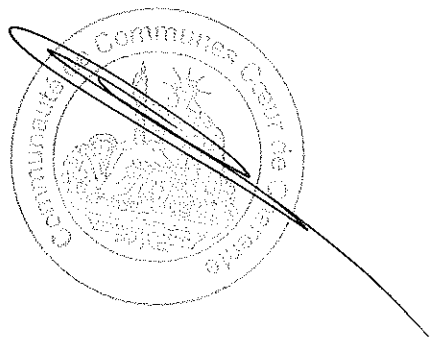
ARTICLE 4 – Litiges :

Pour toute difficulté d'application du présent procès-verbal en cas de litige, les deux parties conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département de la Charente avant tout recours contentieux.

Vu et établi contradictoirement par la Communauté de communes Cœur de Charente et par la commune de MONTIGNAC-CHARENTE.

Christian CROIZARD,
Président de la Communauté
de communes Cœur de Charente

James CHABAUTY
Maire de la commune de
MONTIGNAC-CHARENTE



AR Prefecture

016-200072023-20211104-20211104_12-DE
Reçu le 30/11/2021
Publié le 30/11/2021